



Charte d'engagement de bonnes pratiques agricoles

PREAMBULE

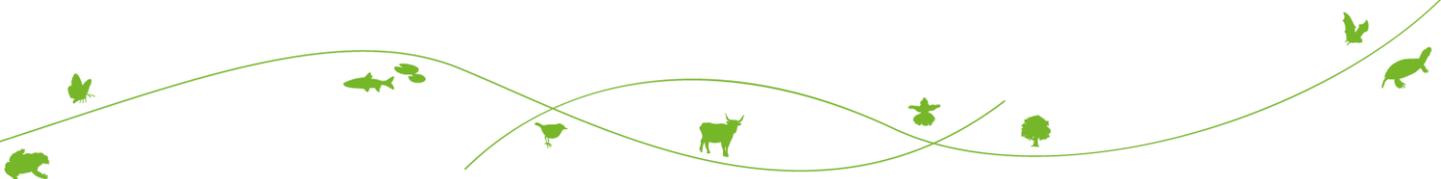
- projet de territoire XXX
- enjeux « milieux » et « espèces » sur le site (pas uniquement sur les parcelles concernées)
- pratiques agricoles à valoriser
- complémentarité du projet de la commune et des pratiques de l'agriculteur

Je, soussigné, exploitant agricole sur le marais de [...], suis conscient des enjeux environnementaux de ce site et m'engage à suivre les préconisations d'exploitation suivantes :

- Appliquer autant que possible les préconisations suivantes, localisées dans la carte ci-jointe :
 - faucher les secteurs identifiés à partir du 1^{er} août
 - ne pas mettre en pâture les secteurs identifiés
 - positionner préférentiellement les points d'eau sur les secteurs identifiés
- Préserver les enjeux écologiques et hydrologiques du site :
 - ne pas drainer, affouiller ni remblayer
 - ne réaliser aucun amendement, traitement phytosanitaire, fertilisation organique ou minérale en dehors des secteurs identifiés dans la carte en annexe
 - ne pas modifier la couverture végétale (aucun labour, aucun semis ni sur-semis, aucune mise en culture ni plantation)
 - ne laisser aucun matériel stationner et ne pas stocker de fumier
- Participer aux côtés du Conservatoire à la bonne mise en œuvre de la gestion du site :
 - laisser libre l'accès au site pour le Conservatoire et toute personne mandatée par lui
 - informer le Conservatoire de tout fait ou initiative susceptible de modifier la couverture végétale et les habitats naturels présents
 - solliciter l'avis du Conservatoire pour toute action non prévue dans la présente charte et ses annexes
 - communiquer au Conservatoire mes projets d'intervention ; en retour, le Conservatoire pourra me proposer des alternatives de gestion, compatibles avec la préservation du site
 - informer tout prestataire ou autre utilisateur intervenant sur l'exploitation agricole des parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci

Fait à, le

Signature





Adaptation des pratiques agricoles Zone humide du Roc Nord (74ASTERS0102) - Commune d'Éteaux -

-  Suppression des intrants
-  Fauche tardive (entre le 1er et le 15 Août)
-  Zone humide du Roc Nord (Éteaux)

